

**M. P. CRAHAY**  
Directeur de la Direction des  
Monuments et des Sites -AATL  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 Bruxelles

V/Réf. : courriel S. Valcke 11/12/07  
N/Réf. : gm/bxl2.54/s.425  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES ; Boulevard de l'Empereur, 4. Bibliothèque Royale Albert I.  
Aménagement d'un nouvel accès principal. Avis de principe.  
*Dossier traité par S. Valcke.*

En réponse à votre courrier, envoyé par mail, du 11 décembre 2007 et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 décembre 2007, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande est la conséquence d'un projet de réaménagement intérieur de l'Albertine qui prévoit, entre autres, de réinvestir la salle Louise-Marie comme plate-forme d'accueil. A cette fin, l'entrée existante, donnant sur cette salle, devrait également être revue. La demande actuelle porte sur :

- le remplacement des menuiseries existantes, en mauvais état, par de nouveaux châssis en aluminium (double vitrage, anti-effraction),
- le placement de portes à ouverture automatisées,
- le surhaussement du niveau du hall au niveau de la salle Louise-Marie et le prolongement du revêtement en marbre clair,
- la mise en place de plans inclinés pour les PMR,
- le renouvellement de l'éclairage,
- la sécurisation au moyen d'un volet enroulable.

Si les interventions projetées ont peu de conséquences sur le bien classé (la Chapelle de Nassau) et sa zone de protection, la **CRMS s'interroge sur le principe même d'aménager l'entrée principale à la Bibliothèque royale à cet endroit**. Il s'agit, en effet d'une implantation très confidentielle et très peu visible dans le tissu urbain, située à un endroit qu'on ne perçoit ni depuis les axes de circulation les plus importantes, ni dans les grandes perspectives urbaines du quartier du Mont des Arts. Les problèmes de signalisation et de sécurité liés à cette nouvelle entrée n'ont, en outre, pas été résolus dans la demande et semblent très difficiles à gérer. La fermeture de l'entrée principale existante risque aussi de créer de nouveaux problèmes, notamment d'entretien et de sécurisation de la galerie supérieure.

Par ailleurs, le déplacement de l'accès dans un bâtiment public est une transformation lourde dont l'effet peut être très dommageable sur le système de distribution global et, à une autre échelle sur les finitions. Etant donné l'intérêt patrimonial de l'ensemble monumental constitué

par la Bibliothèque Royale Albert I, **la CRMS s'interroge sur les réaménagements intérieurs qui résulteront dans l'avenir du déplacement de l'entrée principale**. Elle estime que ce serait une erreur de supprimer les locaux d'accueil et de distribution intérieure d'origine qui figure parmi les plus monumentaux et les plus représentatifs de la bibliothèque. Une partie de ces travaux a, par ailleurs, déjà été réalisée.

***Pour conclure, la CRMS ne souscrit pas à la nouvelle implantation de l'entrée principale de l'Albertine, et ce essentiellement pour des raisons urbanistiques. Elle plaide, par contre, pour remettre en service l'entrée monumentale existante, située à un endroit beaucoup plus dynamique et lisible du tissu urbain ou pour l'aménagement de l'entrée principale du côté du boulevard de l'Empereur, comme prévu originellement et comme la situation actuelle le permet..***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE  
Président